



Groupeement de Défense Sanitaire des Abeilles des Côtes d'Armor
PPF2026 - Piégeage de Printemps des Fondatrices
- Frelon Asiatique à pattes jaunes –
FICHE COMPTAGE PIÉGEUR

NOM :

ADRESSE :

Email :@.....

Téléphone :

Coréen BeeVital *



Japonais Osaka *



Good4bees



VespaCatch Select



VespaCatch



Nombre pièges coréen BeeVital *	Nombre pièges japonais Osaka *
Nombre pièges Good4bees	Nombre pièges VespaCatch Select
Nombre pièges VespaCatch	Nombre autre piège :

* **Pièges référencés PNLF** (Plan National de Lutte contre le Frelon). Certains sont en cours d'homologation.

Date de mise en place piège(s) :/...../.....

Date de retrait piège(s) :/...../.....

Eplacement des pièges (point GPS si possible) :

	t° météo	Date relevée prélèvements	Frelons Asiatiques à pattes jaunes	Frelons européens	Guêpes	Autres insectes	Observations
Semaine N°: 1							
Semaine N°: 2							
Semaine N°: 3							
Semaine N°: 4							
Semaine N°: 5							
Semaine N°: 6							
Semaine N°: 7							
Semaine N°: 8							
		TOTAL					

t° moyenne de la semaine : 1 = moins de 16° - 2 = moins de 19° - 3 = 21° et plus.

IMPORTANT : Cette fiche est à retourner à votre MAIRIE à la fin de la campagne de piégeage. **Merci de nettoyer et ranger les pièges à la fin de l'opération** dans un soucis de protection de la biodiversité locale.

INFORMATIONS SUR LE TRAITEMENT DE VOS DONNEES

Les informations recueillies par les services de la commune, dans le cadre de la lutte contre le frelon à pattes jaunes, font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel aux fins de :

- mener à bien la campagne de piégeage de frelons à pattes jaunes
- réaliser une carte indiquant la localisation des pièges
- contacter les piégeurs volontaires afin de leur transmettre toute information sur ce sujet

Ces informations sont conservées pendant une durée de 3 ans minimum à compter de la date de complétude de cette fiche d'engagement.

Les destinataires des données sont : le service transition écologique et le service espaces verts de la commune.

Conformément au Règlement général européen sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation, au traitement de vos données.

Vous pouvez adresser toute réclamation auprès de la mairie et/ou de la CNIL.